Image not found or type unknown

Divorce et garde des enfants

Par **mamyloinloin**, le **16/10/2014** à **16:17**

bonjour
pouvez vous me renseigner sur le délai d'obtention d'un divorce : des amis sont en procédure depuis plus de deux ans et il semblerait qu'à condition d'avoir consulté un huissier au départ, au bout de deux ans, le divorce serait automatiquement prononcé.
mon amie s'est mise en contact au départ avec un avocat.
a quoi eut elle prétendre aujourd'hui?

son ex mari lui met des batons dans les roues depuis toàujours et elle souhaite reprendre sa liberté au plus vite.

merci de votre attention

mamyloinloin

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés